



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2019-10-D-4-fr-1

Orig. : FR



## **Décisions de la réunion du Conseil d'inspection mixte du 9 octobre 2019 à Bruxelles**

---

Approuvées par la Présidence espagnole 2019-2020

### **III. POINTS**

#### **III.A. PROGRAMMES**

##### **Nouveaux programmes**

2. **« Cadre commun pour la compétence numérique » (2018-09-D-32-fr-1) – Suivi de l'action 1.2 (Annexes aux programmes de compétence numérique : suivi [2019-01-D-28-fr-1]) (2019-09-D-50-en-1)**

D'ici janvier 2020, la priorité des inspecteurs du secondaire est le nouveau système de notation, comprenant la préparation de matrices et d'exemples d'examens écrits et oraux pour le Baccalauréat. Par conséquent, le Conseil d'inspection mixte approuve la proposition de postposer d'une part l'approbation du « Cadre commun pour la compétence numérique » à octobre 2020 avec entrée en vigueur immédiate et d'autre part de reporter l'action 1.2 à février 2021 avec entrée en vigueur immédiate.

#### **III.B. RAPPORTS**

1. **Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles IV (2019-03-D-18-en-1)**

Les recommandations en matière d'apprentissage et d'enseignement ont été bien suivies, mais peuvent être encore mieux appliquées. La différenciation peut être améliorée pour le cycle secondaire en proposant davantage de variété au niveau de la méthodologie d'enseignement et pour mieux s'adapter aux capacités et au niveau des élèves.

La formation entre enseignants et leur observation d'enseignement pourrait permettre une plus grande variété des méthodes d'enseignement et garantirait une meilleure assurance de la qualité de l'enseignement.

Enfin, l'Ecole doit également solliciter et optimiser l'auto-évaluation des élèves, même si beaucoup d'amélioration ont été réalisées dans ce domaine, notamment grâce au suivi des recommandations de l'inspection précédente.

**Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles IV.**

2. **Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Mol (2019-09-D-23-en-1)**

Il s'agit d'un très bon rapport pour lequel les recommandations ont été bien suivies. Les actions mises en œuvres par l'Ecole ont été évaluées par l'école elle-même.

**Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Mol.**

3. **Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Varèse (2019-07-D-1-en-1)**

Au niveau des recommandations, l'Ecole est invitée à utiliser plusieurs stratégies de communication afin de s'adresser à l'ensemble de la communauté scolaire et à promouvoir une utilisation plus importante des TIC. Elle devrait également responsabiliser davantage les dirigeants intermédiaires en leur donnant un plus grand pouvoir décisionnel et assurer une meilleure communication de leurs décisions au sein de la communauté scolaire. Sur le plan pédagogique, l'apprentissage devrait être beaucoup plus basé sur les compétences et centré sur les élèves pour qu'ils soient davantage les acteurs de leur apprentissage.

**Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Varèse.**

### **III.D. RÈGLES/NORMES PÉDAGOGIQUES**

6. **Proposition d'un thème commun pour le perfectionnement professionnel au cycle maternel et primaire des Ecoles européennes : mise à jour (2019-01-D-42-en-2) présentation PPT**

**Le Conseil d'inspection mixte approuve la création d'un sous-groupe de travail « Formation Professionnelle Continue intitulé « Living learning » (« *Nous vivons l'apprentissage* »). Sur base de ce concept, ce sous-GT présentera une mise à jour des normes pédagogiques en février 2020.**

12. **Procédures relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes (2019-09-D-28-en-1)**

**Le Conseil d'inspection mixte approuve le document sous réserve que le document en annexe 2019-09-D-27 soit amendé.**

14. **Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique (2018-01-D-18-fr-5)**

**Le Conseil d'inspection mixte approuve la mise à jour des « Lignes directrices relatives aux Groupes de travail coordonnés par l'Unité de Développement pédagogique ». Les Inspecteurs sont invités à communiquer leurs demandes le plus tôt possible, notamment afin d'éviter des coûts supplémentaires liés au remplacement d'enseignants au pied levé. Il serait en outre souhaitable d'établir davantage à l'avance une planification des Groupes de travail et des stages de formation.**

### **III.F. AUTRES POINTS**

2. **Demande de mutation au poste de Directeur adjoint du cycle primaire à l'École européenne de Bruxelles II (2019-09-D-60-en-1)**

Le Conseil d'inspection mixte approuve la demande de mutation au poste de Directeur adjoint du cycle primaire à l'École européenne de Bruxelles II.

4. **Domaines d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs maternel/primaire et secondaire des Ecoles européennes (2019-09-D-2-fr-en-1)**

En raison du départ du système d'un nombre important d'Inspecteurs, le document doit encore être complété. Les domaines d'intérêt et d'expertise des nouveaux Inspecteurs vont être indiqués.

Le Conseil d'inspection mixte approuve le document sous réserve des mises à jour à effectuer en raison de l'arrivée des nouveaux inspecteurs. Ces mises à jour devront être communiquées par courriel au plus tard le 15 novembre 2019. Le document finalisé sera ensuite envoyé à tous les Inspecteurs et publié sur DOCEE.

6. **Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2018-2019) - Suivi au 30 juin 2019 (2018-09-D-33-fr-5)**

Toutes les priorités proposées par la Présidence grecque ont été couvertes. Les décisions du Conseil supérieur à caractère pédagogiques devront être suivies par la Présidence espagnole. Les Inspecteurs sont invités de faire part, le cas échéant, des corrections à y apporter avant sa publication pour le Conseil supérieur.

Sous réserve de modification, le CIM approuve le document « Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2018-2019) - Suivi au 30 juin 2019 ». La version finalisée du document sera annexée au « Rapport conjoint de la Présidence grecque des Conseils d'inspection et du Comité pédagogique – Année scolaire 2018-2019 ».

7. **Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - planning à court et à long terme (2019-08-D-11-fr-1)**

Le Conseil d'inspection mixte a pris note des priorités de la Présidence espagnole. Il approuve le document sous réserve des modifications à apporter si nécessaire.

Le CIM approuve également les nominations suivantes (aussi en lien avec le document 2019-09-D-47-en-1):

<b>Matière</b>		<b>Inspecteur responsable</b>	<b>Suppléant</b>
Géographie	Présidence CIP ES	Mme IGLESIAS JIMENEZ	
Langue V (Russe)	LT	Mme VALIUSKEVICIENE	
Inspections d'établissement en équipe	NL	M. COENEN	

MEP / MEC	HU	Mme KERTESZ	
Echanges d'élèves	PT (CIP)	M. GUERREIRO	
Développement Professionnel Continu (Rep. cycle primaire)	SL	Mme ZVEGLIC	

**8. Planification des activités des Inspecteurs 2019 (2017-09-D-46-fr/en-3)**

**Le Conseil d'inspection mixte approuve la planification des activités des Inspecteurs 2019 et met l'accent sur les priorités notamment liées avec le nouveau système de notation.**